

# PARTICULIERS



## TARIFS

DES PRINCIPAUX  
SERVICES & OPERATIONS  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.

ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

BANQUE POPULAIRE  
**AUVERGNE RHÔNE ALPES**



# SOMMAIRE

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

3

### OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence

### BANQUE À DISTANCE

7

- 7 • Par internet
- 8 • Par téléphone
- 8 • Par automate

### VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

9

- 9 • Cartes
- 10 • Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
- 10 • Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)
- 10 • Chèques
- 11 • Les services liés à la carte bancaire

### OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

12

- 12 • Affiné, la convention personnalisée
- 13 • Les Services Plus BP AURA
- 13 • Anciennes conventions
- 13 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

### IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

14

- 14 • Commission d'intervention
- 14 • Opérations particulières
- 14 • Incidents de paiement

### DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

15

- 15 • Autorisation de découvert
- 15 • Crédits à la consommation
- 16 • Crédits immobiliers et autres prestations

### ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

18

- 18 • Épargne bancaire
- 18 • Placements financiers

### ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

20

### OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

22

### LES JEUNES

23

### RÉSOUTRE UN LITIGE

25

La liste détaillée des tarifs est disponible sur demande dans votre agence

# EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

## Liste des services

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (Cyberplus Initial<sup>(1)</sup>)** Gratuit

**Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Cyberplus**  
– abonnement au service Gratuit  
– alertes Gratuit

**Tenue de compte** 2,00 €/mois  
Soit pour information 24€ par an

**Fourniture d'une carte de débit :**  
– carte de paiement internationale à débit immédiat :  
Carte Visa Classic ou Eurocard Mastercard 44,00€/an  
– carte de paiement internationale à débit différé :  
Carte Visa Classic ou Eurocard Mastercard 44,00€/an  
– carte de paiement à autorisation systématique :  
Carte Visa Electron 34,00€/an

**Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** Gratuit  
– par retrait (à partir du 4<sup>ème</sup> retrait par mois) 1,00€/retrait

**Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement : Securiplus** 28,00 €/an

**Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)**  
– en agence 4,60 €/opération  
– par internet<sup>(1)</sup> Gratuit

**Prélèvement**  
– frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit  
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit

**Commission d'intervention**  
– par opération, avec un plafond de 80€ par mois 8,00 €

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention.

# OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Service d'aide à la mobilité bancaire Gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gratuit

Clôture de compte :  
- comptes de dépôt Gratuit  
- comptes épargne (PEL, CEL...) Gratuit


Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement :  
- comptes épargne (PEL, CEL, PEP...) 100,00 €/produit  
- comptes titres ordinaires ou PEA (valeurs françaises) 16,00 €/ligne  
mini 120,00 €  
- transfert de titres valeurs étrangères 57,30 €/ligne  
mini 120,00 €

Désolidarisation de compte joint Gratuit

## Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique)  
- relevé de compte électronique mensuel Gratuit  
- relevé de compte papier mensuel Gratuit  
- relevé (papier ou électronique)  
- mensuel Gratuit  
- par quinzaine 2,05 €/mois  
- décadaire 3,05 €/mois  
- hebdomadaire 7,30 €/mois  
- journalier 16,90 €/mois  
- relevé de compte mensuel électronique et papier 1,50 €/mois  
- relevé de portefeuille titres Gratuit  
- Annuel 25,00 €/an  
- Trimestriel 7,00 €/mois  
- Mensuel 7,50 €/an  
- carnet de bord 7,50 €/an

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

## Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

- chèque émis J\*  
- chèque remis à l'encaissement J+1 ouvré\*\*

Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :

- chèque remis à l'encaissement 10 jours ouvrés

## Tenue de compte

Frais de tenue de compte 2,00 €/mois

Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte

- gratuit pour :

- les jeunes de moins de 25 ans
- les clients détenteurs de l'offre « Les services Plus BP AURA »
- les clients détenteurs de la convention Droit au compte et OCF (Offre Clientèle Fragile)
- les clients contractant un crédit à la consommation ou immobilier à compter du 13 novembre 2017 dont le compte support du prêt a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition par la banque de l'offre de crédit (exonération des frais de tenue de compte pendant toute la durée du prêt)

Frais de tenue de compte de dépôt inactif

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

30,00€ par an\*\*  
dans la limite du solde créditeur du compte

## Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN Gratuit

Enregistrement d'un changement d'adresse Gratuit

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros) Gratuit

Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 18,50 €

Frais de recherche de documents et copie de chèque

(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)

- simple (dont l'antériorité ne dépasse pas 2 ans) Gratuit  
- complexe Nous consulter

Frais de location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre à partir de  
- garantie unique de 30 000€ 100,00 €/an

\* J= Jour de remise. Les opérations de paiement sont réputées avoir été reçues le jour suivant après 15h00 pour les chèques remis et après 13h00 pour les autres ordres (après 12h00 lorsqu'ils nécessitent une opération de change) \*\* Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Transmission du patrimoine

- ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
- avoirs inférieurs à 15 000€
- avoirs entre 15 000 et 50 000€
- avoirs supérieurs à 50 000€

1% des avoirs  
mini 75,00€  
0,8% des avoirs  
0,5% des avoirs  
maxi 750€

### Courrier conservé à l'agence

Nous consulter

### Services Bancaires de Base

- (service défini à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) Gratuit
- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
  - un changement d'adresse par an
  - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
  - la domiciliation de virements bancaires
  - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
  - l'encaissement de chèques et de virements bancaires
  - les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réaliser aux guichets ou à distance
  - des moyens de consultation à distance du solde du compte
  - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur du compte
  - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
  - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service
  - la réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

### Les Prestations de base\*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte, Gratuit
- la tenue du compte, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- un changement d'adresse par an, Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires, Gratuit
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- des moyens de consultation à distance du solde du compte, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)
- une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, Tarifs standards (indiqués dans la brochure)

\*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier

## BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Par Internet

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** Gratuit

**Cyberplus Initial<sup>(1)(2)</sup>** Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet

**Cyberplus Profil Initial Mineur<sup>(1)(2)</sup>** Abonnement permettant de consulter ses comptes sur internet Gratuit

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** 2,00€/mois

**Cyberplus Optimal Bourse<sup>(1)(2)</sup>** Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, des services suivants: consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

**Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** Gratuit puis 10,00€/pass  
- le premier Pass

### Autres services liés à l'utilisation d'Internet

**Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS** Gratuit  
(mise en place par Cyberplus)  
- alertes

**Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par courriel** Gratuit  
(mise en place par Cyberplus)  
- alertes

**Accès à l'image des chèques remis et téléchargement** Gratuit

**Confirmation de l'exécution d'un virement émis** Gratuit  
- par email  
- par SMS

**Téléchargement de documents** Gratuit

**Coffre fort numérique (5 Go)**  1,80€/mois

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

## Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

**Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) <sup>(1)</sup>

– composez le 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

**Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**  
SMS+<sup>(1)</sup>

0,35 €/message

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile  
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

**Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**  
Moviplus<sup>(1)</sup> (abonnement mensuel, 2 choix possibles)

– moviplus quotidien 3,20€/mois  
– moviplus hebdomadaire 1,50€/mois

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

## Par Automate

### Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

<sup>(1)</sup> Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

# VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

## Cartes (cotisation annuelle)

Une réduction de 50% est accordée dès la 2<sup>ème</sup> carte sur le même compte. Cette remise s'applique pour les nouvelles souscriptions de cartes et sur la cotisation la moins élevée (hors convention de relation)

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :

La BP AURA fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### Carte de retrait

– fourniture carte Point Argent *(plus commercialisée)* Nous consulter

### Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

– fourniture carte Visa Electron 34,00 €/an  
ou Visa Electron NRJ *(plus commercialisée)*

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants<sup>(1)</sup> et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

– carte Budj' Visa (réservée aux 12-17 ans) 34,00 €/an  
*(plus commercialisée)*

### Fourniture d'une carte de débit

– fourniture carte Visa Classic ou Visa Classic NRJ *(plus commercialisée)*  
– carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé 44,00 €/an

– fourniture carte Eurocard Mastercard 44,00 €/an

– fourniture carte Visa Premier  
– carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé 125,00 €/an

– fourniture carte Visa Platinum 199,00 €/an

– fourniture carte Visa Infinite 300,00 €/an

– fourniture E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) 5,00 €/an

*(nécessite de détenir une carte bancaire Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes)*

– carte PassCyberplus 4,00€

<sup>(1)</sup> Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

### Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

- fourniture carte Visa Classic FACELIA à débit immédiat ou différé 44,00 €/an
- fourniture carte Visa Premier FACELIA à débit immédiat ou différé 125,00 €/an
- fourniture carte Visa Platinum FACELIA 199,00 €/an

### Carte débit-crédit

- cotisation carte Créodis (plus commercialisée) Nous consulter

### Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE<sup>(1)</sup> (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 22)

#### Réception d'un virement SEPA

- occasionnel ou permanent Gratuit

#### Frais par virement occasionnel

- émis vers un compte Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes Gratuit
- émis vers un compte d'un autre établissement
  - au guichet de votre banque 4,60 €
  - par internet Gratuit

#### Frais de mise en place d'un virement permanent

- par internet Gratuit
- au guichet de votre banque Gratuit

#### Frais par virement permanent

- par internet Gratuit
- au guichet de votre banque 1,10€

#### Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)

- dans les délais légaux de révocation Gratuit

#### Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)

- 24,85€

#### Virement SEPA instantané

- Emission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment)
- par virement 1,00€

### Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)\*

#### Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

#### Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre Gratuit

#### Sélection de créanciers autorisés à prélever (liste blanche)

- avec Cyberplus Gratuit
- au guichet de votre banque 5,00€/notification

#### Sélection de créanciers non autorisés à prélever (liste noire)

- au guichet de votre banque Gratuit

#### Paiement d'un TIP SEPA

- Gratuit

#### Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)

- Gratuit

#### Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)

- Gratuit

### Chèques

- Remise de chèque(s) Gratuit

- Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision Gratuit

- Paiement d'un chèque Gratuit

### Renouvellement automatique de chéquier

Gratuit

### Frais d'émission d'un chèque de banque

10,50€

### Frais d'envoi de chéquier à domicile

- en envoi simple Frais d'affranchissement
- en envoi en recommandé Frais de recommandé

### Frais d'envoi de carnets de bordereaux de remises de chèques

- en envoi simple Gratuit

### Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)

16,90€/an

maximum 3 ans

### Les services liés à la carte bancaire

#### Service Cartego

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

- visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00 €/an
- photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00 €/an

#### Réédition du code confidentiel de la carte

7,90 €

#### Réédition du code confidentiel de la carte en urgence

12,50€

#### Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE<sup>(1)</sup>

Gratuit

#### Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte (3 mois maximum)

20,00 €

#### Modification permanente du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte

20,00€/an

#### Refabrication de cartes

- refabrication en mode normal Gratuit
- refabrication en mode urgent 20,00€

#### Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération

Gratuit

#### Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros

Gratuit

#### Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- à compter du 4<sup>ème</sup> retrait dans le mois Gratuit
- avec Visa Premier, Platinum, Infinite (retraits illimités) 1,00 €/retrait

#### Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.22)

2,75% du montant  
+3,65 €/retrait

#### Frais par retrait d'espèces à l'étranger au guichet d'une autre banque<sup>(1)</sup>

2,75% du montant  
+5,35 €/opération

#### Paiement par carte en euros dans la zone Euro

Gratuit

#### Paiement par carte en devises (autre que l'euro)

(cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p.22)

2,75% du montant/  
paiement

#### Offre Expatriés

Nous consulter

#### Forfait International et Mobilité Internationale

(offres ex BPMC, ex BPA et ex BP2L plus commercialisées)

Nous consulter

\* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA<sup>(1)</sup> Voir détail zone EEE p.27

## OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

**Les produits et services inclus d'office**  
Fourniture d'une carte de débit (page 9)

	Débit immédiat	Débit différé
- Visa Electron	2,83 €/mois	NC
- Visa Internationale Classic ou Facelia	3,67 €/mois	3,67 €/mois
- Visa Premier ou Premier Facelia	10,42 €/mois	10,42 €/mois
- Visa Platinum ou Platinum Facelia	16,58 €/mois	16,58 €/mois
- Visa Infinite	25,00 €/mois	25,00 €/mois

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Securplus) (page 20)	2,33 €/mois
---	-------------

et la gestion des comptes par Internet avec Cyberplus Initial (page 7)

Gratuit



**Les produits et services optionnels**

- Gestion des comptes par Internet avec Cyberplus Optimal (avec l'option Bourse) (page 7)	2,00 €/mois
- Les Services Plus BP AURA (page 13)	4,00 €/mois
- Fructi Facilités (page 21)	2,15 €/mois
- Fructi Budget (page 21)	Nous consulter
- Securi High Tech (page 21)	Nous consulter



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 3 produits ou services*	>	5% de remise
- 4 produits ou services*	>	15% de remise
- 5 produits ou services*	>	20% de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire à tarif préférentiel :

- Offre Expatriés (page 11)	
10€/mois version Starter	
15€/mois version Premium	
- Coffre fort numérique (5 Go) (page 7)	1,00€/mois

## Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention (hors Offre Expatriés)

> Clients de plus de 28 ans (remises non cumulables)

10% de réduction supplémentaire

- pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- sur la convention AFFINEA pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention Fréquence Pro ou Rythméo (hors convention professionnelle dédiée aux professions libérales réglementées)
- pour les clients de la Fonction Publique
- pour les clients ESF ou Frontaliers

> Pour les clients équipés d'une convention professionnelle dédiée aux professions libérales réglementées

Nous consulter

## Les Services Plus BP AURA

Des avantages sur certains frais et notamment le remboursement de frais tels que les agios (intérêts débiteurs), commission d'intervention etc... et l'exonération des frais de tenue de compte pour tous les comptes du client et son conjoint. (même relation bancaire)

4,00 €/mois

Pour plus de détails, consulter votre conseiller

### Offre Confort

Produit plus commercialisé

Pour plus de détails, consulter votre conseiller

## Convention de relation Banque Privée

(réservée aux clients de la Banque Privée)

Nous consulter

### Anciennes conventions de relation\*

Pour les anciennes conventions ex BP2L, ex BPA et ex BPMC

Nous consulter

\* Produits dont la commercialisation est arrêtée

## Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

3,00 €/mois

soit pour information

- OCF

36,00 €/an

## Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Initial)

1 abonnement à des produits offrant des alertes sur le niveau de solde du compte par SMS (Moviplus ou forfait d'alerte)

La fourniture de relevés d'identités bancaires

1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

- commission d'intervention

par opération 4€

plafond mensuel 20€

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA

- si montant de l'opération inférieur à 20€

montant de l'opération

plafonné à 6€

- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20€

6€<sup>(1)</sup>

plafond mensuel 30€

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

## IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Commission d'intervention

#### Commission d'intervention

– par opération, avec un plafond de 80 € par mois 8,00 €  
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier; coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.

### Opérations particulières

**Frais par saisie administrative à tiers détenteur** 10% du montant de la créance, maximum fixé par décret

**Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire**  
– à la mise en place 125,00€

### Incidents de paiement

#### Les incidents liés aux chèques

#### Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 € (par chèque) 22,00 €<sup>(1)</sup>  
– supérieur à 50 € (par chèque) 42,00 €<sup>(1)</sup>

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS CHEQUE REJETÉ)

**Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision** 14,00€

**Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques** 25,00€

**Frais de main levée de l'interdiction bancaire ou judiciaire (par main levée)** 6,25€

**Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire (par chèque)** 37,85 €

#### Les incidents liés aux autres moyens de paiement

#### Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

– inférieur à 20 € Montant de l'opération  
– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €<sup>(1)</sup>

#### Frais de rejet d'un virement, d'un TIP SEPA<sup>(2)</sup>

– inférieur à 20 € Montant de l'opération  
– supérieur ou égal à 20 € 12,00 €<sup>(1)</sup>

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYÉ)

**Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE<sup>(2)</sup>** Gratuit

**Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** 47,00€

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

## DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

### Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.  
– découvert journalier moyen inférieur à 400€  
Forfait agios (minimum forfaitaire) (hors TEG)<sup>(1)</sup> minimum 9,00 €/trimestre

#### Autorisation de découvert de compte convenue et formalisée

– frais de mise en place et de gestion (par an) Gratuit  
– intérêts débiteurs  
– découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400€  
Taux débiteur annuel révisable TBB+10<sup>(2)</sup> 17,90%

Le découvert journalier correspond à la somme des découverts de la période entre 2 arrêts de compte, divisé par le nombre de jours de découvert.

*Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1000€ pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,90%, le TAEG<sup>(3)</sup> ressort à 19,60%.*

#### Autorisation de découvert de compte non convenue

#### Intérêts débiteurs :

En cas de dépassement ou en l'absence d'autorisation de découvert dont vous bénéficiez, les intérêts perçus sur l'encours moyen débiteur excédant le montant autorisé sont calculés au taux conventionnel majoré de 3 points.

Taux plafond fixé par la Banque de France<sup>(4)</sup> dans le cadre de l'application des directives de la Banque de France, à chaque trimestre civil, toute modification étant immédiatement applicable.

### Le TAEG<sup>(3)</sup> est indiqué sur les relevés de compte.

#### Crédits à la consommation<sup>(5)</sup>

#### Prêt à la consommation (prêt automobile, travaux, trésorerie)

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00%  
– minimum 75,00 €/dossier  
– maximum 450,00 €/dossier  
– taux de crédits à la consommation Nous consulter

**Crédit renouvelable Créodis (plus commercialisé)** Nous consulter

(1) Hors TAEG selon l'art R313-4 du Code de la Consommation

(2) Taux de Base Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes : 7,90% en vigueur au 01/05/2018. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R313-1 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(4) Ce taux calculé par la Banque de France, pour les crédits de trésorerie accordés aux particuliers est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Si le découvert est supérieur à 1 524€, le taux appliqué sera celui publié sous la rubrique « découverts », toute variation étant immédiatement applicable.

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.



## Crédits immobiliers

<b>Frais de dossier Prêt Épargne Logement</b>	Gratuit
<b>Frais de dossier Prêt à Taux Zéro</b>	Gratuit
<b>Frais d'étude sur prêt complexe (CCMI)</b>	450,00€
<b>Autres prêts immobiliers</b>	
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt – minimum	1,00% du montant 350,00 €/dossier
– taux des crédits immobiliers	Nous consulter
– prêts en CHF	Nous consulter
<b>Frais de retard de paiement d'une échéance de prêt</b>	Taux du prêt + 3 points

## Autres prestations

<b>Les assurances liées aux crédits</b>	Nous consulter
Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.	
L'assurance des emprunteurs est un contrat de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.	

### Les garanties <sup>(1)</sup>

– hypothèque	Nous consulter
– frais de gage sur véhicule	50,00 €
– frais sur gage sur autre bien mobilier	120,00 €
– frais de mise en place de caution personnelle et solidaire sous seing privé	75€/acte
– nantissement de comptes ou de créances	
– détenu BP AURA	100,00 €/dossier
– hors BP AURA	250,00€/dossier
– délégation produits d'assurance vie capitalisation	
– détenu BP AURA	100,00 €/dossier
– hors BP AURA	250,00 €/dossier
– gage de compte d'instruments financiers	
– détenu BP AURA	100,00€/dossier
– hors BP AURA	250,00€/dossier
– cautions bancaires	
– frais d'acte préétabli	38,00 €/acte
– frais d'acte spécifique	105,00/acte
– commission d'engagement	Nous consulter
– autres cautions	Nous consulter

## Autres prestations

– duplicata du tableau d'amortissement	20,00€/duplicata
– duplicata du contrat de prêt	45,00€
– forfait débloquages multiples (au-delà du 5 <sup>ème</sup> )	20,00€
– annulation de l'offre	150,00€
– modification du prêt	
– avec avenant sans modification de garantie	450,00€/prêt
– avec avenant avec modification de garantie	450,00€/prêt
– renégociation (sur le capital restant dû par prêt) avec un minimum de 450,00€/prêt	1,5%
– changement de devise ou du type de taux (sur le capital restant dû par prêt) avec un minimum de 450,00€/prêt	1,5%
– modification du contrat sans rédaction d'avenant	45,00 €
(changement de compte de prélèvement ou de dates de prélèvement)	
– décompte pour remboursement anticipé dont l'offre est antérieure au 1 <sup>er</sup> juillet 2016	20,00 €
– attestations/copies diverses	20,00 €/copie
– lettre d'information annuelle aux cautions (frais réglés par le bénéficiaire du crédit)	20,00€/an/caution
– arbitrage sur assurance vie ou portefeuille titres externes nantis	Gratuit
– frais d'envoi de contrat aux non résidents	125,00€
– caution SACCEF	Nous consulter
– remboursement d'un prêt à la consommation	Nous consulter
– remboursement d'un prêt immobilier	Nous consulter

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

<sup>(1)</sup> Les tarifs indiqués dans cette rubrique représentent les frais bancaires. S'ajoutent éventuellement le cas échéant frais et débours liés à l'accomplissement des formalités administratives et légales.

# ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Épargne bancaire

**Épargne monétaire et contractuelle**  Nous consulter

**Crescendo** (abonnement annuel) (*plus commercialisé*) 18,00 €

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse n'est possible uniquement que par une action de votre part sous Cyberplus ou sur instruction écrite de votre part.

**Frais de tenue de compte inactif non réglementé<sup>(1)</sup>** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) 30,00€/an

## Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

**Ouverture d'un compte titres ordinaire ou PEA** Gratuit

**Ordre exécuté par internet ou par téléphone Euronext Paris**

	Téléphone	Internet
Minimum	18,00€	9,70€
Commission proportionnelle au montant de la transaction (cumulatif par tranche sur le montant total de l'ordre)		
- de 0 à 1 500€	0%	0%
- de 1 500 à 10 000€	1,15%	0,51%
- au delà de 10 000€	1,10%	0,46%

+ 38€ par ligne de titres nominatifs

**Ordre de bourse sur place Etrangère** Nous consulter

**Droits de garde y compris LineBourse (perception annuelle)**

– droits de garde sur valeurs Banque Populaire Gratuit

– droits de garde (commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille)

Tranche de valeur par compte titres ou PEA	Commission proportionnelle
Tranche de 0 à 50 000€	0,25%
Au delà de 50 000€	0,20%
- les 8 premières lignes du portefeuille	8,00€/ligne
- lignes 9 à 25 du portefeuille	4,00€/ligne
- au-delà de la 25 <sup>ème</sup> ligne	2,00€/ligne
Minimum de perception	37,00€
Maximum de perception	840,00€
Si détention de titres étrangers dans le portefeuille	Forfait 43,50€ <sup>(2)</sup>

**Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) Application des droits de garde<sup>(3)</sup>

## Autres produits et services

**Service d'épargne programmée pour investir sur les marchés financiers**

– Hisséo Vie<sup>(1)</sup> (dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie) Gratuit  
– Hisséo<sup>(1)</sup> (dans le cadre d'un PEA et/ou d'un compte titre ordinaire) Gratuit

**Gérer votre patrimoine financier**

– bilan patrimonial Nous consulter  
– relevé IFI Nous consulter 60,00€  
– relevé patrimonial Nous consulter  
– gestion sous mandat Nous consulter  
– mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie multi supports Nous consulter

**Commission de Règlement Différé (CRD)**

Cette commission est calculée compte par compte, prorata temporis, avec compensation des achats et des ventes effectués, valeur par valeur, sur une même liquidation. Elle s'ajoute aux frais de courtage.

– par mois avec un minimum de 20,80€+ frais fixe 5,65€ 0,62%/mois  
– frais d'intervention pour insuffisance de couverture CRD 18,00€  
– CRD : Frais en cas de débouclage Nous consulter  
– frais de prorogation calculé sur la base du cours de la clôture de la valeur du jour de la prorogation 0,18%

**Opérations diverses**

– transfert de titres (mini 120,00€)  
– valeurs françaises 16,00€/ligne  
– valeurs étrangères 57,30€/ligne  
– duplicata IFU, attestation fiscale Nous consulter  
– titres nominatifs (par ligne de titres convertis) 35,00€/ligne  
– gestion des titres non cotés sur un PEA  
– frais d'ouverture de dossier 125,00€/dossier  
– gestion de titres (frais d'acquisition de cession) 54,00€/acte  
– frais de versement sur dividendes 32,50€/acte

**Opérations sur titres**

– paiement de coupons valeurs françaises Gratuit  
– paiement de coupons valeurs étrangères 5% du montant  
– mini 20,00€  
– attribution, souscription d'actions, échanges de titres, exercice de bons, paiement de dividendes en actions et autres opérations sur titre Nous consulter

**Souscription d'OPC (organisme de placement collectif : SICAV/FCP)**

– OPCVM / FIA Banque Populaire Gratuit  
– OPCVM / FIA hors Banque Populaire Nous consulter

**Les transactions sur l'or**

– achat et vente d'or\* 2% du montant  
– mini 36,00€ (hors fiscalité)  
– mise sous sac scellé Nous consulter  
– document d'authentification Nous consulter  
– autres prestations Nous consulter

\* s'applique à chaque opération, un ordre par catégorie de pièce et par bénéficiaire

(1) Hors droits d'entrée en fonction du support d'investissement.

<sup>(1)</sup> Les comptes d'épargne non réglementés concernés : compte sur livret, livret sociétaire, livret premier pas, premier livret, livret ACEF, livret 100% région <sup>(2)</sup> En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille <sup>(3)</sup> Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

## Assurer vos moyens de paiement

### Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus Sécuriplus co-titulaire

28,00 €/an  
14,00 €/an

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable.<sup>(1)</sup>

## Votre assurance personnelle

### MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)<sup>(1)</sup>

Nous consulter

### Autonomis\* (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.<sup>(1)</sup>

Nous consulter

### Assur BP Santé

Complémentaire santé spécialement étudiée pour compenser la baisse des remboursements relevant des Régimes Obligatoires d'assurance maladie.

Nous consulter

### Protection Juridique Autonome

Contrat d'assurance qui vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige, ou, à défaut, judiciaire, à un litige.

Nous consulter

## Protéger vos enfants

### Assur – BP Enfant

Assurance scolaire qui protège votre enfant 24h/24 et 7j/7, dès son plus jeune âge, et jusqu'à la classe de Terminale.

Nous consulter

### Assur – BP Horizon

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)<sup>(1)</sup>

Nous consulter

(1) Selon les conditions contractuelles et la législation en vigueur.

## Assurer l'avenir de vos proches

### Fructi-Famille\*/ Tisséa

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux.<sup>(1)</sup>

### Fructi-Budget

- version 1 500€ sur 24 mois 47,60€  
- version 3 000€ sur 12 mois 47,60€  
- version 3 000€ sur 24 mois 89,10€

Ce contrat d'assurance verse, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.<sup>(1)</sup>

### Fructi Facilités

25,75€

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.<sup>(1)</sup>

### Produits de prévoyance plus commercialisés

- Assurance Privilège (produit plus commercialisé)  
- Assurance Prestige (produit plus commercialisé)  
- Contrat de prévoyance ex BPMC, ex BP2L et ex BPA  
- Dédicace

Nous  
consulter

## Assurer vos biens

### Assur BP – Auto

Nous consulter

Contrat d'assurance modulable qui prend soin de votre véhicule mais aussi de vous, de vos passagers et des tiers

### Assur BP – Habitat

Nous consulter

Contrat d'assurance qui permet de protéger votre habitation

### Tranquil'Habitat

Système de surveillance à distance qui vous permet de protéger votre domicile

Nous consulter

**Securi High Tech** : permet d'assurer la plupart de vos appareils High tech nomades - à l'exception des téléphones mobiles - en cas de bris accidentel ou de vol en France comme à l'étranger)

- Offre Solo 36,00€/an  
- Offre Famille 48,00€/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

\* Une réduction est accordée sur la deuxième assurance du conjoint.

(1) Selon les conditions contractuelles et la législation en vigueur.

# OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL<sup>(1)</sup>

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Les opérations de change manuel

– Devises	7,60€
– Reprise chèques de voyage	Nous consulter

*Service réservé aux clients Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes*

## Les virements SEPA

(virement en euros, au sein de l'EEE<sup>(1)</sup> ainsi qu'en Suisse et à Monaco avec coordonnées bancaires BIC et IBAN du bénéficiaire)

– frais par virement émis en agence	4,60€
– frais par virement émis via Cyberplus	Gratuit
– frais par virement reçu	Gratuit

## Les virement non SEPA<sup>(2)</sup>

(virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance ou à destination d'un pays en dehors de la zone SEPA<sup>(1)</sup>)

– frais sur virement émis (hors commission de change)	
– mini 20,00€ maxi 150,00€	0,10% du montant
– frais sur virement reçu (hors commission de change)	
– inférieur ou égal à 500€	8,00€
– supérieur à 500€	16,00€
– virement occasionnel vers un client Banque Populaire du Maroc (maxi 150 000€)	Nous consulter
– commission additionnelle swift urgent	16,00€
– acquis swift (transmission sur demande)	7,80€
– frais d'intervention	25,00€/acte

## Les chèques<sup>(2)</sup>

– chèque émis à destination d'une banque étrangère (mini 20,00€ ; maxi 150,00€)	0,15% du montant
– chèque tiré sur une banque étrangère	35,00€/chèque

## La commission de change

– les opérations se présentant dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une commission de change de :	0,05% du montant
– mini 13,00€ maxi 95,00€	

## Les services liés à la carte

– frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE) <sup>(1)</sup>	Gratuit
--	---------

## Relevé de compte

– duplicata d'extrait de compte en devises	2,00€/extrait
--	---------------

(1) EEE et SEPA voir détails des pays p.27

(2) S'ajoutent le cas échéant, les frais de transmission (frais swift) ainsi que les commissions et frais éventuellement réclamés par les correspondants étrangers

# LES JEUNES

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

## Convention Jeunes 12-17 ans

1,00€/mois\*

## Affinea Jeunes 16-24 ans

(voir le fonctionnement de la convention Affinea)

– avec une carte Visa Electron ou une carte Visa Classic (débit immédiat)	1,00 €/mois**
+ Sécuriplus	
+ Cyberplus Initial ou Initial Mineur	
+ Offre Les Services Plus BP AURA	
– hors offre Affinea jeunes à 1€	
– 3 produits ou services	- 60%
– 4 produits ou services	- 60%
– 5 produits ou services	- 60%

## Affinea 25-28 ans

– avec une carte Visa Electron ou une carte Visa Classic (débit immédiat)

5,00€/mois\*\*\*

+ Sécuriplus	
+ Cyberplus Initial	
+ Offre Les Services Plus BP AURA	

## Affinea 25-28 ans

(hors offre Affinea jeunes à 5€)

– 3 produits ou services	- 30%
– 4 produits ou services	- 30%
– 5 produits ou services	- 30%

Vous pouvez souscrire l'Offre Expatriés avec votre convention Affinea

Nous consulter

Offre Expatriés	16-24 ans	25-28 ans
Option 1 (courte durée)	+2,00€/mois	+5,00€/mois
Option 2 (longue durée)	+4,00€/mois	+8,00€/mois

\* La cotisation à 1€ pourra être également obtenue par rétrocession le mois suivant

\*\* Sous réserve de détenir un livret d'épargne monétaire avec un solde minimum de 50€ à la souscription de la convention. La cotisation à 1€ pourra être également obtenue par rétrocession le mois suivant

\*\*\* Sous réserve de détenir un livret d'épargne monétaire avec 50€ à la souscription de la convention. La cotisation à 5€ pourra être également obtenue par rétrocession le mois suivant

€ PAR OPÉRATION  
(SAUF INDICATION  
CONTRAIRE)

**Anciennes conventions** (plus commercialisées)  
convention ex BPA, ex BPMC, ex BP2L


Nous consulter

**Choix du visuel de la carte**

– visuel Cartego  
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

10,00€/visuel/an

**Compte de dépôt**

– frais de tenue de compte (pour les moins de 25 ans)  
– cyberplus Initial 

Gratuit  
Gratuit

**Les crédits**

– prêt « Je m'installe »  
– prêt Permis à 1€ par jour  
– prêt Etudiant  
– avance 1<sup>er</sup> salaire

Frais de dossier gratuits

– caution loyer jeunes actifs  
+ commission d'engagement  
(avec prélèvement trimestriel)

20,00€  
1% du montant

**Offre Etudiants**  
**Offre Apprentis**

Nous consulter  
Nous consulter

**Prévoyance - IARD**

– assur BP Enfant  
– assur BP Horizon

Nous consulter  
Nous consulter

## RÉSoudre UN LITIGE

### Exprimer une réclamation

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/ e-agence est le premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Réclamations Client**.

Par internet	Par courrier	Par téléphone
<a href="http://www.bpaura.fr">www.bpaura.fr</a>	Service Réclamations Client 2 avenue du Grésivaudan 38700 Corenc	04 50 25 32 33 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Nous nous engageons à vous répondre sous 20 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du **Service Réclamations Client**, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation\* / de la Banque Populaire** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.mediateur-bpaura.fr">www.mediateur-bpaura.fr</a>	Monsieur le Médiateur Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a>	Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

Par internet	Par courrier
<a href="https://www.mediation-assurance.org">https://www.mediation-assurance.org</a>	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

\* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

## POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

### Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique :

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et le samedi de 9h00 à 13h00

### Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus

([www.bpaura.banquepopulaire.fr](http://www.bpaura.banquepopulaire.fr))

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ par envoi + coût d'un SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 04 73 73 73 93 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

4 boulevard Eugène Deruelle

69003 LYON

Entreprise inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015

**Zone EEE** : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

**Zone SEPA** : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

**Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NAFI SA au capital de 73 801 950 euros  
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
439 869 587 RCS Paris  
Adresse : Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance  
SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie  
SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie  
SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance  
SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie  
SA au capital social de 161 469 776,00 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
349 004 341 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance  
SA au capital social de 13 042 257,50 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris  
352 259 717 RCS PARIS.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,  
SA avec conseil d'administration,  
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,  
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris  
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris  
sous le numéro 341 737 062.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances  
SA au capital de 61 996 212 euros.  
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,  
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD  
SA à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.  
401 380 472 RCS NIORT  
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY  
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.  
Entreprise régie par le Code des Assurances.

